

DEMANDE D'UN REGLEMENT TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Motif du règlement :

- Stationnement interdit  Route barrée  Autre : _____

Mise en place :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> d'un échafaudage | <input type="checkbox"/> d'une toilette de chantier |
| <input type="checkbox"/> d'une clôture de chantier | <input type="checkbox"/> d'une grue fixe / mobile |
| <input type="checkbox"/> d'une machine de travail | <input type="checkbox"/> d'un dépôt de matériel |
| <input type="checkbox"/> d'un conteneur | <input type="checkbox"/> d'une roulotte de chantier |

- Autre : _____
(p.ex. déménagement, livraison, tranchée ...)

Demandeur :

Nom : _____ Prénom : _____
N° et rue : _____
Code postal : _____ Localité : _____
Téléphone : _____ GSM : _____
Courriel : _____ Matricule : _____

Application du règlement :

Lieu d'application :

N° et rue : _____
Code postal : _____ Localité : _____

Durée d'application :

Début Date: _____ Début Heures : _____
Fin Date: _____ Fin Heures : _____

Personne responsable sur place :

Nom & Prénom : _____

Courriel : _____ GSM : _____

Enumération des pièces jointes :

- Plan de situation avec indication des parties à régler par un règlement de circulation temporaire
- Copie de la permission de voirie

Le demandeur déclare d'être en possession :

- d'une autorisation de construire n° réf. : _____
- d'une permission de voirie n° réf. : _____

Signature du propriétaire :

Nom et prénom : _____

Date : _____ Signature : _____

- Le demandeur s'engage à effectuer la mise en place correcte de la signalisation nécessaire.
La signalisation doit obligatoirement être effectuée suivant les dispositions du Code de la Route.
- Je donne mon consentement pour que les données récoltées dans ce formulaire soient manipulées conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD). Elles sont nécessaires au traitement de ma demande par les services de l'administration communale de Consdorf et le cas échéant par ses sous-traitants. Ces données sont conservées la durée nécessaire à ce traitement et au délai d'archivage applicable.
En cas de question au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) à l'adresse DPO@consdorf.lu.

Permission de voirie :

Pour une construction érigée aux abords (<10m) d'une route de l'Etat ou d'un chemin repris, une permission de voirie doit être demandée auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées.

Formulaire: [Demande de permission de voirie](#)